



Culture et formation résiliation du contrat

Par **ninanina69800**, le **09/11/2013 à 16:50**

Bonjour,

Je me suis inscrite au mois de mai à la formation de secrétaire médicale à l'école Culture et Formation. Après quelques cours et plusieurs recherche sur Internet je me suis rendu compte que cette formation n'était pas reconnu dans la profession. J'ai donc pris la décision de résilier le contrat dans les 3 mois suivant mon inscription. Aujourd'hui l'école à accepté de rompre le contrat mais à condition de payer 30% du montant total de la formation soit un peu plus de 500€. Je trouve ça scandaleux d'autant plus que les lettres de relance et les menaces de mise en demeure pleuvent chaque semaine. Que dois-je faire?? On t'ils le droit de me réclamer cette somme?

Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **10/11/2013 à 16:43**

Bonjour,

On s'engage, on signe, on paie conformément aux dispositions du contrat.

Ou on évoque un cas de force majeure, ou on prouve la défaillance de l'autre partie.

Ceci étant ce forum fait état de dizaines de discussion portant sur le même sujet. Un peu de lecture vous éclairera plus longuement.